

Communiqué de presse
Mercredi 28 octobre 2020 à Belz (56)

La Région Bretagne lance sa feuille de route sur l'hydrogène renouvelable

Monsieur Loïg Chesnais-Girard, Président du Conseil régional, a présenté ce mercredi au chantier naval de Belz, la feuille de route de la Bretagne en matière de déploiement de l'hydrogène renouvelable à horizon 2030. L'accent a été mis sur l'ambition industrielle forte qui sera portée dans le domaine des applications navales et de productions offshores d'hydrogène. A cette occasion le Groupe Acti, propriétaire du Chantier Bretagne Sud, a été mis à l'honneur et a présenté ses deux premiers catamarans à propulsion électrique en construction, qui recevront une motorisation hydrogène. Pour compléter l'illustration de l'ampleur de la mobilisation sur ces enjeux et le savoir-faire des industriels bretons, un échantillon de quelques-uns des projets clés menés en Bretagne a été présenté par les pionniers de l'hydrogène : *Energy Observer Developments, Sofresid, Alca Torda Applications, Lhyfe* et le *syndicat départemental d'énergie du Finistère*.

> L'hydrogène renouvelable, un vecteur d'avenir pour sa transition énergétique

À travers cette feuille de route, partagée avec les acteurs bretons concernés, la Bretagne veut se positionner comme une région leader sur le marché des applications de l'**hydrogène renouvelable**, tant en termes de compétences détenues par ses entreprises que de diffusion des technologies et d'appropriation par les citoyens. L'objectif est de structurer et développer un secteur économique innovant et générateur d'emplois nouveaux et/ou issus de reconversions.

Cette filière bretonne de l'hydrogène se développera autour des **spécificités régionales** : l'**industrie maritime, les projets smart grids déployés sur le territoire, les énergies marines renouvelables, les applications de stockage (transport et stationnaires) et la logistique de l'agro-alimentaire**.

Il s'agit également de répondre aux **objectifs de la Breizh COP**, projet d'avenir pour une Bretagne plus sobre à horizon 2040 : : réduction par 4 des émissions bretonnes de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, diminution de la part de carburants fossiles dans le domaine du transport, intégration des productions énergétiques renouvelables et décarbonées en lien avec les technologies de stockage de l'énergie. Enfin, cette feuille de route vise à assurer le développement durable des territoires et de leur autonomie énergétique. **Un appel à projets régional a été lancé fin septembre, d'autres suivront en 2020 et 2021**

Un socle d'objectifs quantitatifs structurants à atteindre collectivement d'ici 2030 est ainsi fixé :

- **8 boucles locales hydrogène renouvelable et bas carbone**¹ (d'au moins 200 kg_{H2}/j/site) réparties sur le territoire dans les 3 premières années d'amorçage pour tendre vers 400 véhicules en circulation en 2025 et ainsi éviter **8 000 t de CO₂/an**² | ~ 50 M€ publics/privés³.
- **3 écosystèmes portuaires maritimes utilisant l'hydrogène renouvelable** entre 2023 et 2030 avec une production jusqu'à 1 t_{H2}/j par site⁴, soit 5 800 000 litres de carburant et diesel marin économisés et **15 000 t de CO₂ évitées par an** | ~ 45 M€ publics/privés.
- **Une première flottille de 10 navires pilotes** (desserte passagers, cabotage de fret, manutention, pêche), à chaîne propulsive électro-hydrogène, sur une gamme de puissance s'étalant de 500 kW à 6 MW, pour | ~150 M€ publics/privés
- **2 800 véhicules d'ici 2030** (65% de véhicules utilitaires légers ; 30% de poids lourds ; 30% de véhicules particuliers ; 4% de bus/cars) permettant de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports (soient plus de **45 kTeq CO₂ évités**) avec, à plus long terme, la volonté de progresser jusqu'à 13% de l'objectif de réduction de GES à 2050 (soit 450 000 véhicules).
- **Accompagner la recherche et le développement industriel avec notamment, la mise en œuvre d'un démonstrateur de production d'hydrogène offshore pour 2025** permettant à la filière d'être au rendez-vous des enjeux de productions industrielles d'hydrogène offshore pour les futurs parcs éoliens en mer, entre 2040 et 2050.

1 L'hydrogène renouvelable est issu de procédés de production d'hydrogène renouvelable ou bas carbone tels que défini à l'article L. 811-1 du livre VIII du code de l'énergie, concernant les dispositions relatives à l'hydrogène

2 Sur la base d'une hypothèse du recours à des productions d'électrolyseur de 500 kW par site (source ADEME)

3 Coûts estimés moyens des infrastructures associées de production et de distribution

4 Correspond à une moyenne de 2 navires de 100 à 150 pax de 500kg/j H2 par site ou à une station hybrides navires/véhicules routiers du même ordre avec un investissement moyen de 15 M€ par port (source étude H2 pour la Région Bretagne)

> Le plan d'actions en trois axes :

• Développer des boucles locales pour amorcer l'usage de l'hydrogène renouvelable (Infrastructures & usages)

- >> Dès 2020, puis 2021, 2022 et 2023, lancement d'un appel à projets annuel pour des boucles hydrogène territoriales (études et investissement) : 10 M€ d'aides régionales.
- >> Les outils européens, dont le Blending Facility appuyé par la Banque des territoires, ainsi que le programme opérationnel FEDER seront mobilisés notamment pour le soutien structurant aux infrastructures et aux flottes.

• Positionner la filière bretonne de l'hydrogène dans ses domaines d'excellence (développement & innovation)

- >> Soutien aux projets des entreprises (dispositifs d'accompagnement régionaux),
- >> Axes de formation, de recherche et d'innovation sur l'hydrogène intégrés à la prochaine stratégie de spécialisation intelligente de la Région et à sa feuille de route innovation pour l'énergie.
- >> Aides aux études sur les nouveaux procédés de production et applications de l'hydrogène renouvelable et bas carbone.

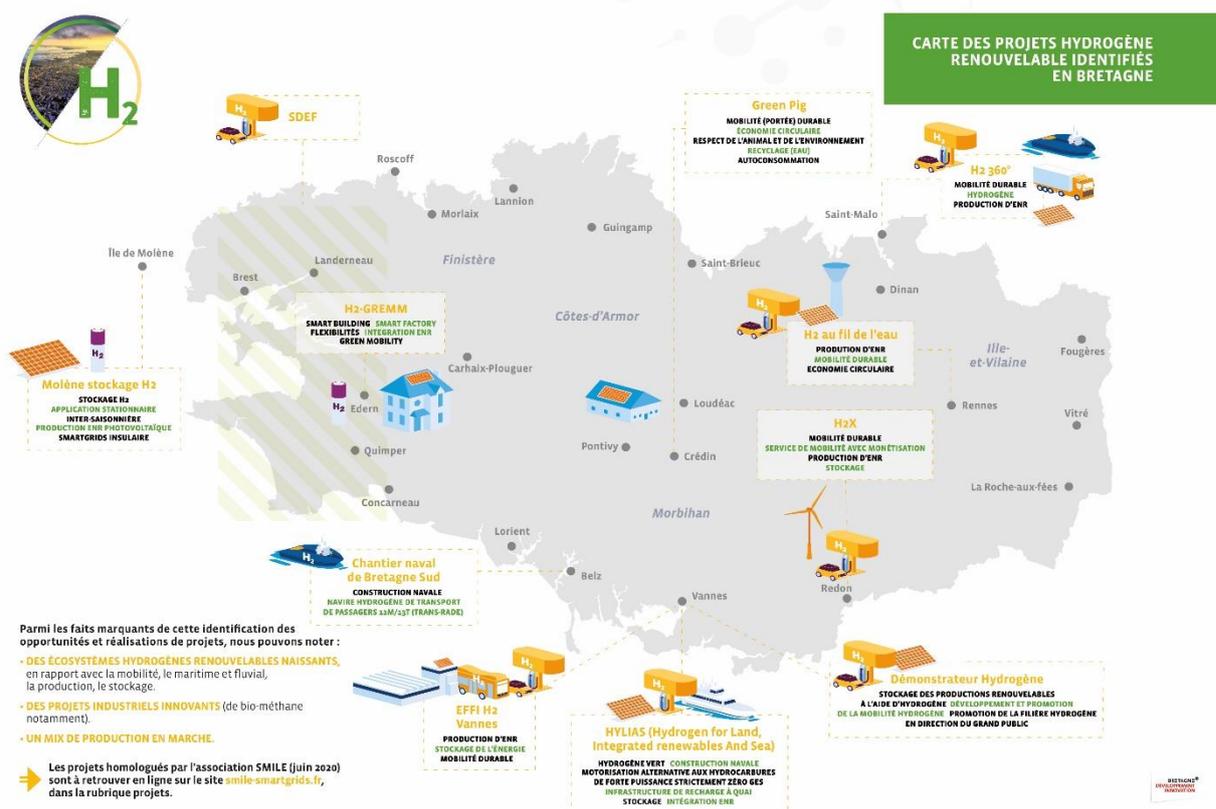
• Lancer un plan structurant d'investissements collectifs en Bretagne

- >> La Région entend également donner l'exemple de sa propre transition hydrogène en la mettant au service de celles des acteurs privés et autres acteurs publics.
 - Lancer des appels à innovation sur son patrimoine portuaire ou aéroportuaire, ses voies navigables et ses flottes de véhicules terrestres et maritimes.
 - Animer et fédérer les armateurs et gestionnaires de flottes publics et privés aux enjeux de conversion H2.
 - Engager les études nécessaires pour qu'à compter de 2022, le renouvellement de ses propres flottes puisse être décarboné et, chaque fois que possible et pertinent, en privilégiant le développement de la filière hydrogène.

Retrouvez toutes les informations sur l'appel à projets sur le site de la Région Bretagne :

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/hydrogene-renouvelable-maillage-des-territoires-bretons/>

> 10 projets en Bretagne dont 5 relèvent du naval et du maritime : une spécificité liée au territoire



> La filière hydrogène renouvelable en chiffres :



145

ACTEURS

78

ENTREPRISES



15

STRUCTURES
d'accompagnement
et d'innovation

44

COLLECTIVITÉS
et gestionnaires
d'infrastructures
portuaires et aéroportuaires

8

ÉTABLISSEMENTS
de recherche et formation

Issu d'une enquête menée à l'été 2019

DIVERSITÉ DES ACTEURS

FOURNISSEURS

DE SOLUTIONS

- Production d'énergie
- Stockage
- Transport, distribution
- Conversion
- Services (études, réglementations & sécurité)

UTILISATEURS

POTENTIELS

- Transporteurs routiers, maritimes
- Plateformes logistiques
- Entreprises ayant des flottes de véhicules importantes (véhicules utilitaires légers)
- Des applications stationnaires (alimentation de zones non interconnectées, sites sensibles) et industrielles détectées

**Chiffres issus de la synthèse de l'étude sur le potentiel de développement de l'hydrogène renouvelable en Bretagne, 2019*

Définition de l'hydrogène renouvelable dans le cadre de l'étude

Communément appelé hydrogène, le dihydrogène H₂ est une molécule qui n'est pas ou peu présente à l'état pur dans la nature. Elle doit donc être produite par des procédés industriels.

Réalisée préalablement aux dispositions réglementaires régissant la traçabilité et l'origine de l'hydrogène produit, l'étude a posé, comme postulat, la définition de l'hydrogène renouvelable ou vert comme produit à partir de procédés utilisant des énergies renouvelables.

Plus d'information : <https://www.bdi.fr/fr/synthese-de-letude-sur-le-potentiel-de-developpement-de-lhydrogene-renouvelable-en-bretagne/>

Contacts presse :

Odile BRULEY

Conseil régional de Bretagne

06 76 87 49 57

odile.bruley@bretagne.bzh

Chrystèle GUY

Bretagne Développement Innovation

07 07 82 21 81 35

c.guy@bdi.fr